

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Intitulé : SY23 – Assemblée Générale et Nouvelles Réglementations : Maîtrisez les Fondamentaux et la Loi Habitat Dégradé

Code SY23

Durée : 7h00

Modalité : Classe virtuelle

Public : Syndics de copropriétés et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques :

- - Respecter les obligations légales relatives à l'assemblée générale des copropriétaires, s'assurer du bon déroulement de l'assemblée générale et prévenir les risques des contentieux.
- - Informer les copropriétaires des nouvelles réglementations impactant la gestion de leur immeuble

Pré-requis :

- **Connaître le statut de la copropriété, son fonctionnement et ses organes de gestion**

Programme :

- 1 - L'assemblée générale : organe de décision du syndicat
- 2 - Ordre du jour et sujets de contestation
- 3 - Qui convoquer ?
- 4 - La convocation à l'assemblée générale et les annexes
- 5 - La tenue et l'animation de l'assemblée générale

Les + :

- Zoom sur les votes par correspondance et l'AG tenue à distance
- Le comportement du gestionnaire durant l'AG
- Présenter les travaux d'économie d'énergie pour les bâtiments passoires thermiques (obligations réglementaires, financement, PPTT, fonds Alur, ...)
- Gérer son temps et les copropriétaires difficiles

- 6 - Décisions de l'assemblée générale et majorités requises
- 7 - Le procès-verbal et sa notification (analyse extrait de PV)
- 8 - Impacts de la loi « Habitat dégradé » du 9 avril 2024 sur les AG et la gestion d'immeuble en général

- Détecter les copropriétés fragiles et limiter l'impayé du mandataire ad hoc à l'administrateur provisoire en passant par la responsabilité du syndic

- la super-saisie conservatoire : conditions de mise en œuvre
 - le syndic d'intérêt collectif et le nouvel article 18-3 de la loi du 10 juillet 1965
- Priorités à la sauvegarde du bâti et aux travaux d'économie d'énergie
- Le nouvel article 26-4 instaure un nouvel emprunt véritablement collectif.
 - La passerelle « renforcée » pour les travaux de rénovation énergétique
 - Le nouvel article 25-2-1 sur les travaux d'isolation à la demande et à la charge d'un copropriétaire
 - Un nouveau diagnostic structure pour certains immeubles
 - La digitalisation des pratiques
 - Résiliation du contrat de syndic par le conseil syndical : nouvelles modalités
- 9 - L'exécution des décisions et contestations des décisions
 - 10- Conclusion
 - 11- Quiz

Moyens pédagogiques : Séance de formation en classe virtuelle.
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant

Moyens d'évaluation : Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la formation. Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Matériel nécessaire : Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion internet.

A propos de UN + Formations :

UN+ Formations C/O UNIS - 4 Rue de la République - 69001 LYON

04 12 05 72 90 | 9h - 12h et 14h - 17h

contact@unplus.fr

L'accueil des personnes en situation de handicap :

UN + Formations met en œuvre les solutions les plus adaptées pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder facilement à nos formations.



PROGRAMME DE FORMATION

Notre référente handicap vous accompagnera grâce à un plan d'actions adapté à chaque situation de handicap, en collaboration avec nos partenaires et notre équipe pédagogique.

Dernière MAJ : 03/12/2024

